

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 04/06/2004 Surface 40,3 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 01/12/2018 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, unitaire à 90%, s'établit à un total de 2,3 kilomètres environ pour 77 abonnés, le réseau est assez récent (2007) et en béton ou PVC. Le système montre une sensibilité aux eaux claires parasites permanentes ; elles représentaient de l'ordre de 34% des volumes journaliers. La surface imperméabilisée identifiée raccordée au système s'établissait de l'ordre de 1,9 hectare : un ancien réseau pluvial et des fossés sont raccordés au réseau. La station d'épuration est une station de type filtres plantés de roseaux de capacité de 500 EH qui date de 2007. La station est en bon état. La station est très impactée par la conception unitaire du réseau : les volumes générés par le système sont largement supérieurs à la capacité nominale de la station. Les analyses réglementaires réalisées montrent que la capacité nominale en hydraulique n'est pas adaptée aux charges hydrauliques entrantes : chargée à plus de 100% en hydraulique par temps de pluie alors que dans un contexte de temps sec, la station est chargée à 40% en hydraulique. Quant à sa charge organique, la station est chargée à 12%.

Enjeux : Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte à améliorer. Le fonctionnement de la station est très impacté par la conception unitaire du système.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les ECPM	Déconnexion pluviaux raccordés	1	Non retenu
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif	Ensemble des réseaux	1	>2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	-	-	-	-

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Chemin du cap de rist	5	3	3	3	14	2	2021-2030
D17 - Chemin des Barthes	3	3	5	3	14	1	2021-2030
Lotissement Bellevue	5	1	5	5	16	1	2021-2030
Chemin de Cantouin - pigeonnier	5	3	1	5	14	2	2021-2030
Rue de la tuilerie	5	3	3	1	12	3	2021-2030
Rte de Boulogne	5	1	3	1	10	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit toutes les extensions proposées à l'exception de celle Route de Boulogne. Ces extensions seront réalisées entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	77 Ab	Soit 297 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	220 ANC		77 Ab	26%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	94 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	43 ANC		171 Ab	58%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	32 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	0,8 ha		41,1 ha	2%


Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent
- Zonage retenu



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save